

PROCES-VERBAL DE SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 5 DECEMBRE 2024

COMMUNE DE
BOUERE

N° PV : 08 / 2024
(05/12/2024)

L'an deux mil vingt-quatre et le cinq décembre novembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Bouère dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jacky CHAUVEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 novembre 2024

Date affichage de la convocation du Conseil Municipal : 25 novembre 2024

CONSEILLERS	P	A	POUVOIR A	P	A
Jacky CHAUVEAU	X			X	
Caroline TROTABAS	X			X	
Sylvain LE GRAËT	X			X	
Céline MAHIEU	X			X	
Jacky LEBANNIER	X			X	
Patrick MOURIN	X	X	Jacky CHAUVEAU	X	
Jean-Pierre MARTIN	X			X	
Betty VANHOUTTE	X			X	
Sophie DAUBERT	X	X		X	
Bruno LEFAIVRE	X			X	
Colombe PAPIN	X	X		X	
Lucille FERNANDEZ	X			X	
Benoît VERGER	X	X		X	
Anthony RAIMBAULT	X	X		X	
Angélique BRAULT	X			X	
TOTAL	14	9	5	1	
Quorum :		oui		Nombre de voix :	10

Mme TROTABAS Caroline a été élue secrétaire de séance dans les conditions qui suivent :

Pour	10 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

I - PREAMBULE

Le quorum a été vérifié à l'ouverture de séance et pour chaque point de l'ordre du jour.

La feuille de présence annexée au présent procès-verbal atteste de l'exécution de cette formalité.

II - AFFAIRES A L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, propose de rajouter deux points à l'ordre du jour ; à savoir, l'acquisition des panneaux lumineux via la CCPMG pour le choix des options et la remise de pénalités concernant le marché CHARIL relatifs aux travaux de couverture de la mairie et supprimer le point 2.3. Cessions et échange des chemins ruraux car l'avis demandé au conseil départemental de la Mayenne et informations attendues du géomètre ne seront communiqués en mairie qu'en janvier 2025.

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

PROCEDE au vote :

Pour	10 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

Sur rapport de Monsieur le Président de séance, les questions mises à l'ordre du jour sont ensuite abordées :

ORDRE DU JOUR

1 - APPROBATION SEANCE PRECEDENTE	
1.1.	Approbation des séances du 10 octobre 2024 et du 13 novembre 2024
2 - FINANCES	
2.1.	Révision des tarifs applicables à compter du 1er janvier 2025
2.2.	Dossiers demande DETR/DSIL 2025
2.3.	Acquisition des panneaux lumineux via la CCPMG
2.4.	Marché CHARIL : Remise de pénalités
3 - QUESTIONS DIVERSES	

1 - APPROBATION SEANCE PRECEDENTE

1.1. Approbation des séances du 10 octobre 2024 et du 13 novembre 2024

Monsieur le Président de séance, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente du 10 octobre 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le procès-verbal de la séance du 10 octobre 2024.

Monsieur le Président de séance, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente du 13 novembre 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2024.

2 - FINANCES

2.1. Révision des tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025

TARIFS applicables au 1er janvier 2025	Tarifs 2025	
	Tarifs COMMUNE	Tarifs HORS COMMUNE
Salle polyvalente		
Vin d'Honneur (3 heures maximum)		
Avec cuisine	120,00 €	192,00 €
Sans cuisine	84,00 €	139,00 €
Location salle à la journée		
Avec cuisine	290,00 €	383,00 €
Sans cuisine	237,00 €	330,00 €
Location cuisine à la journée	53,00 €	60,00 €
Concours de cartes, bals, lotos ou réunions à but lucratif	120,00 €	192,00 €
Location 2 jours consécutifs	425,00 €	530,00 €
Forfait journalier chauffage		
Pour vin d'Honneur	27,50 €	27,50 €
Pour autres manifestations	54,00 €	54,00 €
Caution Salle polyvalente	500,00 €	500,00 €
Halle couverte		
Pique-Nique, vin d'Honneur, Petits rassemblements familiaux	84,00 €	
Caution Halle Couverte	500,00 €	
Enlèvement des dépôts sauvages de déchets	70,00 €	70,00 €
Capture pa animaux en divagation	12,00 €	12,00 €
Nuitée au chenil par animaux	12,00 €	12,00 €

TARIFS applicables au 1er janvier 2025	Tarifs 2025
Concessions cimetière	
tombes	
concession 15 ans pour 2 m ²	70,00 €
concession 30 ans pour 2 m ²	140,00 €
cavernes	
concession 15 ans	530,00 €
concession 30 ans	800,00 €
Jardin du Souvenir	
Plaque stèle jardin du Souvenir	32,00 €
Concession 15 ans de la plaque stèle jardin du Souvenir	70,00 €
Caveau et Monument	
Cession Monument funéraire d'occasion	300,00 €
Caveau 1 place	150,00 €
Caveau 2 places	250,00 €
Caveau 3 places	350,00 €
photocopie	
noir et blanc	0,20 €
couleur	1,00 €
Carte Postale	
Carte Postale	1,00 €
aire camping cars	
Jeton borne camping-cars	3,00 €
Clé électronique	
Clé électronique	95,00 €
Cartes de pêche	
A la journée : tarif A (la ligne*)	4,00 €
A la semaine : tarif B (la ligne*)	8,50 €
A l'année : tarif C (la ligne *)	40,00 €
* maximum 3 lignes par pêcheur (gratuit pour les enfants jusqu'à 12 ans accompagnés d'un adulte)	

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

PROCEDE au vote :

Pour	10 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

A l'unanimité,

- **FIXE** les tarifs applicables au 1^{er} janvier 2025 tel que présentés ci-dessus.

2.2. Dossiers demande DETR/DSIL 2025

Par courrier du 20 novembre 2024, la Préfecture sollicite la commune pour l'attribution des dotations de soutien à l'investissement 2025 des collectivités : DETR et DSIL. Le nombre des dossiers est limité à 2 par collectivité. La date de limite de dépôt des dossiers est fixée au 22 février 2025. Un ordre de priorité des projets doit être défini.

Le bureau municipal propose de présenter 1 dossier au titre de la DETR 2025 :

P1 – EXTENSION ex – BATIMENT MAM POUR CREATION MICRO-CRECHE :
Fiche CRTE en cours de numérotation

Plan de financement prévisionnel :

DEPENSES HT	Montant	RECETTES	Montant	%
Travaux	110 000,00 €	Etat DETR /DSIL	41 730,00 €	40%
Maîtrise Œuvre	13 000,00 €	Autofinancement	88 095,00 €	60%
Frais de publication	1 500,00 €			
Mission SPS	2 100,00 €			
Mission CT	3 225,00 €			
TOTAL DEPENSES HT	129 825,00 €	TOTAL RECETTES	129 825,00 €	100%

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
Le conseil municipal,**

PROCEDE au vote :

Pour	10 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

A l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier présenté ci-dessus au titre de la DETR/DSIL 2025
- **APPROUVE** le plan de financement présenté ci-dessus.

2.3. Acquisition des panneaux lumineux via la Cté Cnes du Pays de Meslay-Grez

Par délibération du 11 juillet 2024, le conseil municipal à décider :

- D'opter pour le changement d'un nouveau panneau lumineux dans le cadre du développement de la communication intercommunale.
L'investissement est à 100 % à la charge de la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez.
- La prise en charge des frais suivants en qualité de commune Pôle :
 - 1/6ème des 50% restants de la facture annuelle de fonctionnement notamment :
 - * Les frais de maintenance et d'assistance technique
 - * Les frais dus à la mise à jour du logiciel
 - * Eventuellement d'autres frais inclus dans la facture annuelle
 - 100% de l'alimentation électrique (raccordement à la commune)
- Le maintien de l'emplacement du panneau lumineux situé Rue des Sencies
- Le type raccordement à Internet par une carte SIM
- D'accepter le remboursement annuel auprès de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez selon les modalités définies ci-dessus.

Suite à la consultation lancée par la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez et à la décision prise le 14 novembre 2024 en Commission d'Appel d'Offres, le candidat retenu est la Société Charvet Industries.

La Communauté de communes finance l'achat et la reprise des panneaux lumineux, sans options (offre de base), et **refacturera en totalité les options supplémentaires souhaitées par les communes.**

Pour information, la maintenance sera quant à elle facturée à partir de la 4ème année, la société proposant de l'offrir les 3 premières années.

Quant à l'abonnement 4G (solution cartes SIM retenue et non filaire), le coût sera refacturé dès la mise en service des panneaux en 2025.

Afin d'établir les devis finaux, la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez demande de statuer sur les points suivants :

- Option double face (2 écrans) : OUI / NON
- Option panneau photovoltaïque : OUI / NON
- Option changement d'emplacement du panneau : OUI / NON
 - Option 1 : réalisation de nouveaux massifs béton avec la société Charvet : OUI / NON
 - Option 2 : travaux pour tranchées, fourreaux, câblages, protections et raccordement aux coffrets électriques avec la société Charvet : OUI / NON (À noter : si vous souhaitez déplacer le panneau mais sans passer par l'entreprise Charvet, nous vous laissons gérer la partie génie civil et le raccordement électrique avec les entreprises de votre choix ou par vos propres moyens.)
- Option personnalisation du coloris du mât (différent du coloris de base) : OUI / NON (indiquer l'option retenue)

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

PROCEDE au vote :

Pour	10 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

A l'unanimité,

- **DECIDE** de retenir les options suivantes :
 - Option double face (2 écrans) : NON
 - Option panneau photovoltaïque : NON
 - Option changement d'emplacement du panneau : NON
 - Option 1 : réalisation de nouveaux massifs béton avec la société Charvet : NON
 - Option 2 : travaux pour tranchées, fourreaux, câblages, protections et raccordement aux coffrets électriques avec la société Charvet : NON
 - Option personnalisation du coloris du mât (différent du coloris de base) : NON

2.4. Marché CHARIL : remise de pénalités

Le marché CHARIL n°202303-02 relatif aux travaux de couverture de la Mairie signé le 8 décembre 2023 prévoyait une durée de travaux initiale de 5 mois à compter du 29 janvier 2024. Par avenant n°1, ce délai a fait l'objet d'une prolongation jusqu'au 2 août 2024. La réception des travaux a été signée le 30 septembre 2024. Sachant que les travaux ont été réalisés en totalité au 2 août 2024, le procès-verbal de réception des travaux aurait dû être signé au 2 août 2024.

A ce titre, afin de rectifier cette erreur matérielle, le conseil municipal est sollicité pour une remise de pénalités à l'égard de l'entreprise CHARIL.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

PROCEDE au vote :

Pour	10 voix
Contre	0 voix
Abstentions	0 voix

A l'unanimité,

- **APPROUVE** l'exonération totale des pénalités de retard encourues par l'entreprise CHARIL, au titre du marché n°202303-02 relatif aux travaux de couverture de la mairie et prévues à l'article 7.3 du CCAP pour les retards d'exécution.

3 - QUESTIONS DIVERSES

PROCHAINES DATES :

- 21/12/24 à 18h00 : Déambulation du Père Noël dans les rues de Bouère avec une calèche et service d'un vin chaud sur la place derrière la Mairie ou la halle couverte selon les conditions météorologiques.
- 10/01/25 à 18h30 : Vœux de la municipalité
- Comité projet agrivoltaïque Bel Air : lundi 9 décembre à 14h00
- Commission des chemins : samedi 21 décembre 2024 à 9h00
- Réunion de budget 2025 : jeudi 27 mars 2025
- Réunion des Commissions pour préparation du budget 2025
- A compter du 8 décembre 2024, Malabry Traiteur proposera des poulets grillés chaque dimanche matin. Emplacement prévu : place de la Mairie.

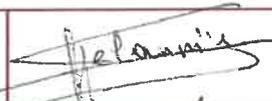
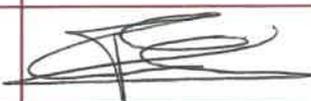
FIN DE SEANCE à 19h15

Jacky CHAUVEAU
Le Maire



Caroline TROTABAS
La secrétaire



RANG	Nom et Prénom du conseiller municipal	Pouvoir à	Signature
1	Jacky CHAUVEAU Maire		
2	Caroline TROTABAS 1ère Adjointe		
3	Sylvain LE GRAËT 2ème Adjoint		
4	Céline MAHIEU 3ème Adjoint	DEMISSION	
5	Jacky LEBANNIER Conseiller municipal		
6	Patrick MOURIN 3ème Adjoint	Jacky Chauveau	
7	Jean-Pierre MARTIN Conseiller municipal		
8	Betty VANHOUTTE Conseillère municipale		
9	Sophie DAUBERT Conseillère municipale		Absente
10	Bruno LEFAIVRE Conseiller municipal		
11	Colombe PAPIN Conseillère municipale		Excusée
12	Lucille FERNANDEZ Conseillère municipale		
13	Benoît VERGER Conseiller municipal		Absent
14	Anthony RAIMBAULT Conseiller municipal		Absent
15	Angélique BRAULT Conseillère municipale		